

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 16734 du 30 mars 2020 portant nomination au grade de maréchal des logis  
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2007984S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5509/GEND/EG ROCHEFORT/DAF/BGP/SEF du 29 janvier 2020 portant promotion au grade de brigadier-chef des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 15010/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 16 mars 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « auto-engins blindés »,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les brigadiers-chefs de la spécialité « auto-engins blindés » dont le nom figure ci-après sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, au grade de maréchal des logis :

<b>Esclozas</b> Théo	NIGEND : 430 595
<b>Faataura</b> Timiona	NIGEND : 430 870
<b>Ferrandin</b> Arnold	NIGEND : 399 851
<b>Garona</b> Thomas	NIGEND : 404 551
<b>Gentilini</b> Grégory	NIGEND : 430 617
<b>Grodzki</b> Alexandre	NIGEND : 430 629

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL